FEDOM
Fédération des Entreprises des Outre-mer

Le Président

Paris, le 1er juillet 2022

Objet : Au-delà des crises, l'avenir des Outre-mer : perspectives pour la mandature 2022-2027.

Monsieur le Président de la République,

Je tiens tout d'abord à vous adresser mes sincères félicitations pour votre réélection à la présidence de la République. Ce mandat nouveau vous oblige avez-vous dit, et votre réussite totale, que j'appelle de mes vœux, ne pourra se faire sans la réussite des Outre-mer, l'épanouissement de leurs sociétés dans leurs diversités, et le succès des entreprises ultramarines. Dans ce cadre, je désire vous faire part des réflexions qui animent la Fédération des Entreprises des Outre-mer (FEDOM) qui s'accorde avec vous sur la nécessaire réussite des transitions énergétiques et écologiques que vous avez placées au cœur de votre action.

Le dernier quinquennat a été marqué par une accumulation de crises économiques, sociales et environnementales sur la quasi-totalité des territoires ultramarins : crise sociale en Guyane en 2017 ; crise climatique, économique et sociale en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy en 2017 ; crise économique et sociale à La Réunion en 2019 ; crise sociale et migratoire à Mayotte en 2019 ; crise sociale en Martinique et en Guadeloupe en 2021 ; crise institutionnelle et politique en Nouvelle-Calédonie à partir de 2019.

Ces crises se sont cristallisées dans un recul inédit de la participation de nos concitoyens à la vie de la Nation et dans l'extrême volatilité de leurs choix. De manière plus prononcée que partout ailleurs en France, cette prise de distance vis-à-vis de la chose publique en Outre-mer se renforce d'élection en élection, affaiblissant mécaniquement la représentativité de l'ensemble des élus et la force de la démocratie représentative.

Le cumul de ces crises et leurs conséquences économiques et sociales font désormais craindre un risque majeur de décrochage des Outre-mer. Il ravive les débats sur le « largage » qui empoisonnent depuis longtemps une bonne partie de la vie politique et forment le terreau de la résurgence de nouvelles crises majeures.

Ce contexte préoccupant interpelle les sociétés ultramarines, il nous interpelle en tant que représentant des forces économiques de ces territoires, et nous conduit à vous interpeller solennellement, comme nous solliciterons aussi la représentation nationale.

Siège de la FEDOM
11 rue de Cronstadt - 75015 PARIS
Tél : 01.45.67.21.63 - N° SIRET : 39341185500041
contact@fedom.org

A l'aube de votre nouveau quinquennat et de la législature qui s'ouvrent, il est essentiel de définir une stratégie ambitieuse en faveur d'une transformation durable et profonde de nos économies. Celle-ci peut et doit se faire, comme vous l'avez suggéré, par la réussite de la transition écologique et énergétique. Il vous appartiendra de prendre des engagements forts et immédiats qui pourront se traduire par des investissements massifs, étroitement articulés avec les politiques menées localement, concertés avec les principales forces économiques, simplifiés dans les processus administratifs de gestion. Dans cet esprit, vous le savez, la FEDOM a proposé la présentation d'une loi de programmation pour le développement économique des Outre-mer.

Les Outre-mer, partie intégrante de l'ensemble national, présentent une diversité et une richesse patrimoniale naturelle et humaine aussi exceptionnelle que fragile, qui constituent autant d'atouts que de défis pour la France et l'Union européenne, dans un contexte mondial où les équilibres humains et écologiques sont menacés.

J'ai donc fait le choix de vous interpeller par le prisme de quatre thématiques communes à toutes les collectivités ultramarines, à la confluence des crises qui les ont traversées et illustratives du défi majeur que représente la transition écologique en Outre-mer.

I. Jeunesse et fuite des cerveaux

Vous le savez, ce sont les jeunes les plus diplômés et les mieux armés pour s'insérer sur le marché du travail qui quittent leur territoire d'origine, la poursuite des études supérieures n'étant souvent pas possible sur place. Par manque d'opportunités ou par peur du chômage, nombreux sont ceux qui font le choix de ne pas revenir sur leur territoire. Ainsi, ce ne sont pas moins de 44% de jeunes natifs de Guadeloupe (entre 21 et 29 ans) qui partent dans l'Hexagone pour y poursuivre leurs études et y travailler. Ce taux atteint même 55% pour les jeunes mahorais.

Les territoires doivent donc développer des stratégies visant à attirer les talents et favoriser le retour des jeunes formés afin de relever les défis de développement économique et social auxquels ils font face.

Il importe également que les pouvoirs publics, en lien avec les acteurs de la société civile, s'attellent à répertorier les besoins en compétence et les secteurs porteurs de débouchés susceptibles de générer des emplois qualifiés et pérennes. A titre d'exemple, les secteurs du numérique et de la transition écologique comptent sur des expertises nouvelles ; ils sont pourvoyeurs d'emploi pour une jeunesse attirée par de nouveaux métiers ou des métiers « de sens ». Plus diplômés et qualifiés que les générations précédentes, les jeunes qui quittent leur territoire d'origine ont, en effet, les capacités d'innovation, de créativité ou d'adaptation aux nouvelles technologies essentielles à la compétitivité des entreprises et à la création d'activités durables.

Imaginer les solutions du futur et attirer les compétences qu'elles requièrent impose une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics pour enrayer le vieillissement accéléré de la population et la fuite des cerveaux. Attirer des cadres de haut-niveau ne pourra pas se faire sans une orientation forte des politiques publiques en faveur de l'emploi et de la compétitivité des entreprises ultramarines.

II. Vulnérabilité climatique et industries touristiques

Par leur aménagement, concentré sur les littoraux, ainsi que la fragilité de leurs écosystèmes – qui concentrent 80% de la biodiversité française sur seulement 22% du territoire national –, les DROM-COM sont les territoires français les plus exposés aux conséquences du changement climatique. Cette exposition est désormais scientifiquement renseignée au travers de l'indicateur de vulnérabilité physique au changement climatique qui montre qu'à l'exclusion de Saint-Pierre et Miquelon, l'ensemble des collectivités ultramarines est davantage en situation de vulnérabilité que l'Hexagone. Les données empiriques démontrent donc parfaitement que les Petites Economies Insulaires (PEI) sont les plus exposées aux conséquences négatives du changement climatique.

Dans ce contexte structurel, les industries touristiques sont directement exposées aux évènements extrêmes environnementaux car par nature très vulnérables aux facteurs exogènes, comme l'a démontré la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. Et de manière logique, les PEI sont en tête du classement de l'empreinte carbone du tourisme par habitant du fait du caractère international de cette activité. Mais cette contrainte doit devenir un atout car les industries touristiques sont et resteront une activité prédominante partout Outre-mer. 80% des voyageurs étrangers se disent intéressés par l'écotourisme, tandis que la qualité de l'environnement constitue le second critère le plus important dans le choix de destination de tous les visiteurs confondus. De surcroît, 64% des voyageurs ultramarins interrogés se disent sensibles à l'impact environnemental de leur voyage, un taux plus élevé que pour l'Hexagone.

Les opérateurs du tourisme Outre-mer ont pris la mesure de l'enjeu que constitue un changement de perspectives en matière d'investissements, avec une transformation durable des structures, ainsi qu'une orientation de la stratégie de promotion de la destination autour de la valorisation de notre patrimoine naturel et de la biodiversité. Le plan de reconquête tourisme engagé par le précédent Gouvernement, sans objectifs clairs ni moyens identifiés dans sa déclinaison Outre-mer, n'est pas pour l'heure à la hauteur de ces enjeux. Ces transformations souhaitées par les professionnels, et s'imposant à tous au regard de la vulnérabilité climatique et sociétale de nos territoires et de l'évolution des mœurs des voyageurs, nécessitent des investissements massifs ainsi qu'une lisibilité dans les structures de gouvernance, de la part de l'Etat et des collectivités locales.

III. Autonomie énergétique et décarbonation de l'économie

Alors que la loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte de 2015 est venue confirmer les objectifs de la loi de 2009 sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement sur un taux de pénétration de 50% d'énergies renouvelables (EnR) dans la consommation finale des territoires ultramarins dès 2020, et visant l'autonomie énergétique à horizon 2030, force est de constater qu'on est bien loin de ces objectifs. A titre d'exemple, Mayotte affichait en 2020 un taux d'EnR dans l'électricité produite de 5% alors que l'objectif qui lui était assigné par le gouvernement pour cette date était de 30%.

Il ne fait pourtant pas de doute que ces territoires peuvent parvenir à leur propre forme d'autonomie énergétique en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques. L'ensemble des collectivités a d'ores et déjà adopté des plans pour y parvenir. Il faudra toutefois que l'Etat y apporte

son concours car elles pâtissent de leur situation particulière de Zone Non-Interconnectée. Et il faut garder à l'esprit l'objectif final de cette transition qui est bel et bien la diminution de l'empreinte carbone de la consommation énergétique. Ainsi, si l'on intègre l'usage des énergies fossiles dans les transports, qui dépasse celui utilisé pour produire de l'électricité, les objectifs à plus long terme sont encore plus difficiles à atteindre.

Pour y parvenir, il faut agir à tous les niveaux, du particulier aux entreprises et aux administrations, du numérique à l'industrie en passant par les services, la maîtrise de la demande, la recherche et l'innovation pour atteindre 100% d'EnR dans le mix énergétique, le développement de capacités de stockage, la diminution des gaz à effet de serre et le développement de l'économie circulaire. Sur ce dernier point, la pollution des eaux, des sols et de l'air, la dégradation des paysages et du patrimoine, la prolifération des moustiques porteurs de la dengue ou du chikungunya sont autant de conséquences bien connues Outre-mer d'une gestion des déchets défaillante. Ce sujet est crucial en matière de transition énergétique et écologique, tout autant qu'il est porteur d'opportunités économiques pour les opérateurs nationaux et locaux de ces filières.

IV. Valorisation de la ressource et développement des pêches

Enfin, alors que les mers françaises génèrent l'équivalent de 14 % du PIB du pays, soit trois fois le secteur automobile et six fois le secteur aéronautique, le poids économique des activités liées à la mer reste limité dans les collectivités ultramarines au regard des potentialités identifiées : les activités maritimes y représentaient 3,5 % du tissu entrepreneurial marchand et 2,4 % de l'emploi marchand en 2015.

Parmi les secteurs de l'économie bleue, la pêche industrielle (ou hauturière) comme la pêche dite traditionnelle ou artisanale, forment un ensemble d'activités au cœur des défis de la transformation durable de nos économies ultramarines parce qu'elles sont ancrées dans l'histoire ancienne et récente de nos sociétés et parce que le monde a besoin de poissons pour se nourrir.

Par les volumes produits, la pêche hauturière est l'activité la plus importante en termes économiques sur la plupart des territoires. Le secteur est toutefois confronté à la baisse globale de ses effectifs et à leur vieillissement. En Martinique par exemple, les effectifs ont chuté de près d'un quart sur 10 ans et 54 % des marins-pêcheurs avaient plus de 50 ans en 2015 ; en Guadeloupe, le nombre de marins était en recul de plus de 20 % entre 2010 et 2015 et 28 % des actifs dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture avaient plus de 50 ans dès 2012.

En outre, pour que les pêches locales puissent conserver un potentiel de croissance, elles doivent composer avec les nécessités de la préservation de la ressource et d'une exploitation raisonnée, dans un monde qui a pourtant un besoin croissant de produits alimentaires issus de la mer. En effet, les écosystèmes ultramarins sont particulièrement fragiles et la pêche hauturière particulièrement concernée par la réduction des stocks halieutiques. La Commission thonière de l'océan Indien s'alarme d'une surexploitation dans la zone, notamment du thon albacore, dont la probabilité que le stock soit surexploité et sujet à la surpêche est estimée à 67,6 %. La pêche côtière est quant à elle affectée par la pollution des écosystèmes. Ainsi, aux Antilles, la contamination à la

FEDOM
Fédération des Entreprises des Outre-mer

chlordécone interdit aux pêcheurs de travailler sur des dizaines de kilomètres carrés de bandes côtières et limite le nombre d'espèces pouvant être pêchées.

Dans ce contexte, l'impact du changement climatique doit conduire à une gestion stratégique et durable des pêches. Il est en conséquence absolument nécessaire que des évaluations régulières des stocks soient réalisées car elles sont indispensables pour un pilotage satisfaisant. Or la France demeure particulièrement lacunaire en la matière. La transmission de données constitue pourtant une exigence européenne dans le cadre des aides que la France peut apporter au renouvellement des flottes de pêche en Outre-mer. De fait, l'incapacité de la France à transmettre des données et des études d'impact a conduit la Commission européenne à ne pas l'autoriser. Cette défaillance est doublement pénalisante : d'une part, elle ne permet pas aux pêcheurs des territoires de renouveler leur outil de travail, ce qui permet par ailleurs une mise à niveau technologique en faveur d'une diminution de l'empreinte carbone ; d'autre part, cela empêche tout pilotage stratégique de la gestion des stocks. Il s'impose donc que la France, en partenariat avec les organismes déconcentrés et décentralisés dans les territoires, mène ces évaluations scientifiques.

Voici, Monsieur le Président de la République, à la lueur de tant d'orages, mais en prenant appui sur les formidables opportunités que représentent pour eux-mêmes et pour la Nation nos Outre-mer, les quelques questionnements et analyses que je souhaitais vous exposer, qui entrent en parfaite résonnance avec les trente propositions que la FEDOM a émises pour la mandature 2022-2027.

J'espère avoir pu attirer utilement votre attention sur la nécessité absolue que l'Etat s'engage rapidement et fortement à nous aider à valoriser autant que possible nos atouts pour mieux accompagner les transformations qui s'imposent.

Je demeure à votre disposition et sollicite à votre endroit l'organisation d'une réunion afin de pouvoir échanger plus longuement sur ces problématiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de ma très haute considération.

Très respectueusement et bien amicalement,
Merci,

Hervé Mariton
Ancien ministre
Président de la FEDOM

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris